



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 3 février 2010

**Préavis N° 22/2009 concernant la
reconstruction du chalet d'alpage
des Mossettes.**

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 1^{er} février 2010 présidée par Monsieur Claude Schwab, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz, vu le préavis N° 22/2009, où le rapport de la commission chargée de son étude.

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 6 avis contraires et 4 abstentions l'amendement proposé par M. Jean-Luc Burgy, à savoir :

- **Ramener le coût des travaux à un total de CHF 1'375'000.-**

a accepté à la majorité des voix moins 12 avis contraires et 1 abstention les conclusions amendées du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 1'375'000.- ;
- Encaisser le montant des indemnités de l'ECA, soit CHF 1'075'000.- ;
- Financer le solde de la dépense, soit CHF 300'000.-, par la trésorerie courante ;
- Amortir cet investissement sur une durée de 30 ans au maximum.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 1^{er} février 2010.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Claude Schwab



La secrétaire

Patricia Sava